

# Elections

Nous vous informons des prochaines dates des élections législatives :

- le 11 juin
- Le 18 juin

En cas d'absence lors des élections, pensez à faire une procuration. Le vote par procuration permet de se faire représenter, par un électeur inscrit dans la même commune. La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie, au tribunal d'instance. Attention : une personne ne peut disposer seulement que d'une procuration.

# Astuce Jardin

Lutte contre les limaces :

- Répandez une bande de sable, de marc de café ou de cendre autour des zones à protéger.
- Une soucoupe de bière mélangée à un peu d'eau disposée près des plantes à protéger.
- Le fenouil dégage une odeur qui fait fuir les limaces mais aussi la sauge, le thym en rangs bien compacts.



Rédaction: Commission communication, Rédacteur en chef : Marc Henneveux

# Bulletin d'Allemant

2 0 1 7 N ° 2

M A I 2 0 1 7

## Le mot du Maire

Si nous évitions de parler météo en ce mois de mai ? Je sais qu'il vous tarde de profiter pleinement de votre jardin, quoique je vous citerais bien quelques dictons pour conjurer le sort: « **A la sainte Denise, plus de bise** » (le vent glacé du nord !), mais, bien pire: « **Gelée à la Saint Honoré, vendanges de moitié** ». Croisons les doigts et supplions le Ciel: Vivement le beau temps! ... Après quelques pluies qui semblent bien nécessaires toutefois.

Je pourrais vous parler des élections, même si nous risquons l'overdose (est-ce que le sujet fâche ?), seulement pour féliciter les électeurs d'Allemant, bons citoyens, qui a plus de 85 % sont allés voter au 1<sup>er</sup> tour des élections présidentielles, attitude que j'encourage à réitérer, peu importe que votre bulletin soit bleu, blanc ou rouge (un avis à ne pas prendre spécialement au 1<sup>er</sup> degré évidemment !).

Pour terminer cette petite rubrique, méditons cet article de la DDHC\* :

**Art. 4.** La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la Loi.

Un article pour le mieux-vivre ensemble, rien de plus.

\* Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de août 1789

Heures d'ouverture au public : le mardi de 8h30-11h30 et le jeudi de 13h30-16h30  
Permanence le vendredi soir de 18 h à 19 h  
Courriel de la mairie : mairie.allemant02@wanadoo.fr  
Courriel du maire : maire.allemant02@gmail.com

### SOMMAIRE :

- Le mot du Maire
- Information cantine
- Règles pour l'aire de jeux
- Fête des mères
- Elections
- Veillée

### DANS CE NUMÉRO :

- Veillée 2
- Rappel cantine 3
- Rappel des règles pour aire de jeux 3
- Fête des mères 3
- Elections 4
- Astuce jardin 4

# VEILLEE DEPARTEMENTALE DU SOUVENIR

Nous vous remercions de votre participation à la veillée du 16 avril 2017.



## Rappel cantine

La demande individuelle de l'aide départementale pour la cantine est à transmettre au plus tard le 30 septembre 2017 pour le second versement, à l'adresse suivante : Conseil départemental de l'Aisne Direction de l'Education, du Sport, de la Culture et des Transports Service de l'Education Rue Paul Doumer 02013 LAON CEDEX

Veillez à payer en temps et en heure.

## Rappel des règles pour l'aire de jeux

Les chiens sont interdits dans l'aire de jeux (arrêté municipal).

Merci de respecter les âges pour l'utilisation des jeux (souvent destinés aux plus jeunes). Les parents sont tenus pour responsables et doivent, dans la mesure du possible, accompagner leurs enfants.

Merci de fermer le portail dès votre départ.

L'aire de jeux est destinée aux habitants de la commune et leurs invités. Ce sont nos impôts qui assurent l'entretien, la maintenance et la rénovation de l'aire de jeux.

En cas d'avarie d'un jeu, le signaler en mairie par Mel ou au 03 23 80 79 92

## Fête des mères

Nous vous invitons à la salle du conseil exceptionnellement le

**Samedi 27 mai 2017 à 12 heures**

**Pour la fête des mères**